

# Procedure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué <a href="#">2021/2770(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Spécifications relatives à l'obligation de débarquement pour le saumon de la mer Baltique au cours de la période 2021-2023 Complétant <a href="#">2014/0285(COD)</a>  Sujet 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche  Zone géographique Mer Baltique région	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span>PECH</span> <a href="#">Pêche</a>		

Evénements clés			
28/04/2015	Dossier renvoyé a la commission compétente		
22/06/2021	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2021)04330</a>	
22/06/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
07/07/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/08/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2770(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/9/06356

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2021)04330</a>	22/06/2021	EC

